



Déclaration Liminaire Cgt Comité Technique Local 18 mai 2021

Madame la Présidente,

Par le passé nous avons pu reprocher à la Dgfp son manque d'anticipation dans l'accompagnement des restructurations, notamment sur l'aspect formation des agents dont les postes sont restructurés. Les collègues du SIP Châteaubriant ou du SIE Ancenis n'ont été formés qu'en dernière limite. Force est de constater par contre en lisant le plan de formation 2021, que la formation accompagne surtout toutes les évolutions métiers : France Services, Pilat, CDL, management, unification du recouvrement... un vrai catalogue à la Prévert des évolutions en cours. La formation continue est certes prévue pour cela mais la violence du mouvement des restructurations semble obérer l'approfondissement des connaissances et l'acquisition de la technicité au profit d'une gestion dans l'urgence de l'acquisition des savoirs de base pour éviter un naufrage trop visible. Continuer la mise en place à marche forcée du NRP pendant la pandémie est catastrophique.

Bref, il ne nous semble pas que l'on prépare bien l'avenir de nos métiers.

Et en ce qui concerne les conditions de vie au travail en lien avec « la conduite du changement », nous soulignons la quasi-impossibilité d'allier de bonnes conditions de vie au travail avec une instabilité fonctionnelle et structurelle permanente, dans un contexte de fonte des emplois généralisée.

En matière de formation initiale, nous tenons à attirer l'attention sur les conséquences de l'absence de présentiel pour les nouveaux agents qui sortent de formation. Il faudra renforcer le suivi et la formation continue d'autant que le problème se pose aussi pour les collègues sortis d'école en septembre 2019 puisque leur prise de poste a été fortement impactée par la crise sanitaire et n'a pas toujours permis un tutorat par l'encadrement ou les collègues de service, d'un niveau suffisant.

Sur le bilan de la formation 2020, nous saluons les efforts du service formation et concours qui ont permis le maintien des épreuves des différents concours dans un contexte particulièrement difficile.

Inévitablement, la moyenne des jours de formations par agent a chuté malgré le déploiement exceptionnel des e-formations. Pour la CGT, la formation continue est essentielle pour l'exercice de nos missions. **Au niveau de la Fonction Publique, la CGT revendique que 10 % du temps agent soit consacré à la formation.** Dans un contexte de mutations technologiques et législatives, cette exigence d'avoir plus de formation paraît essentielle. Cela doit aller de pair avec un plan de qualification et de promotions qu'il faut revoir à la hausse. Les chiffres des concours internes sont assez éloquentes, il y a bien peu de perspectives de promotions. On se félicitera néanmoins une fois encore de la suppression de la limite arbitraire des 5 passages pour un même concours.

Sur le protocole du télétravail, il s'agit d'avaliser les modifications proposées par Bercy suite à la crise sanitaire qui a vu un développement exponentiel du télétravail, avec ou sans protocole. Si on peut saluer le fait qu'un certain nombre de choses soient ainsi précisées, on notera tout de même que le cadrage risque d'évoluer encore avant la fin de l'année.

En effet, la ministre de la Fonction Publique organise une négociation sur ce thème avec un premier groupe de travail le 20 mai. Le dossier est donc loin d'être clos d'autant que les aspects qui intéressent le plus les agent.es, à savoir la prise en charge des frais ou un défraiement forfaitaire tel que nous le réclamons, ne semble pouvoir n'être négocié qu'au niveau Fonction Publique. On a connu Bercy plus généreux.

La Cgt s'interroge sur le fait que ce point est soumis au vote puisque c'est un cadrage national.

Par ailleurs, au sujet du télétravail, nous alertons déjà les collègues sur les conséquences induites du travail nomade, notamment son instrumentalisation dans le cadre des restructurations. Le télétravail est trop vendu comme une mesure d'accompagnement des restructurations, sous entendu pas grave si le poste du collègue ferme et qu'il est parachuté à 50 km de son domicile, grâce au télétravail, ce sera sans douleur...ou presque. De même, la politique immobilière voit comme une aubaine ce travail nomade pour pouvoir économiser des m² de bureaux grâce au flex-office. **Pour la CGT**, chaque agent doit garder un bureau en présentiel et le télétravail devra, dès la fin de l'épisode pandémique reprendre sa juste place dans l'organisation du travail. À défaut, le délitement des collectifs de travail qu'entraîne déjà la perte de sens et de satisfaction au travail s'en verra accéléré.

Quant au **télétravail « confiné »** à domicile en mode dégradé, ce n'est pas du télétravail, normal et un certain nombre de sujets de fond ne sont toujours pas pris en charge, comme les sujets essentiels du matériel et des remboursements de frais (fluide, chauffage, énergie...) liés à ce télétravail exceptionnel.

Pour la CGT Finances publiques il est inadmissible que les personnels perdent de l'argent pour pouvoir travailler et il convient en cette période de crise que la DGFIP assume ses responsabilités et ses obligations, comme elle avait pu le faire pour les repas des agents en présentiel.

Rappelons aussi que le télétravail, y compris confiné, ne doit être mis en œuvre que sur la base du volontariat es agent-e-s.

La généralisation brutale du télétravail doit aussi nous alerter sur le **sujet des TMS**, la médecine du travail et les médecins de ville constatent que la crise sanitaire et le développement du télétravail ont fait exploser le nombre de TMS en l'absence de matériel ergonomique et d'espace dédié.

Nous plaçons aussi pour une **grande vigilance sur le droit à la déconnexion**. S'il est reconnu et fait l'objet d'une fiche de communication aux agent-e-s, il n'est pas forcément respecté faute de mettre en place des mesures contraignantes pour raison de nécessité de service et pour certaines missions particulières qui nécessitent l'accès à l'appliquet sur des horaires hors plages.

S'agissant des **Espaces France Services**, nous avons là un assez pur exemple d'externalisation de mission. Le front office « premier niveau » est délégué aux collectivités territoriales ce qui permet de substantielles économies pour la Dgfip. Est-ce bien raisonnable ? D'autant que la Drfip 44 semble être pour une présence minimaliste de nos collègues dans ces espaces. Au delà de l'opération de communication autour de « nos points de contacts » du NRP qui englobe buralistes et France Services, c'est bien la disparition de nos services de proximité et la mise à mort de notre réseau qui se joue là.